



LES DIFFICULTES DE LA DOUANE A FAIRE RECONNAITRE SON CARACTERE PRIORITAIRE : UN PHENOMENE INELUCTABLE ?

Les récents débats sur la place de la douane dans les réunions sécuritaires et les discussions relatives à la lutte contre le terrorisme témoignent du fait que, si la douane participe pleinement à certains projets (PNR notamment), son action peut sans doute être encore renforcée et davantage reconnue.

Face à ce constat, il ne sert à rien d'alimenter des querelles stériles qui nuisent à l'unité de la douane mais il paraît bien plus efficace de proposer des pistes d'évolution permettant à notre administration de faire connaître encore davantage ses capacités et son efficacité dans la détection de multiples fraudes pouvant servir à améliorer la sécurité dans notre pays.

Trop de responsables politiques ou administratifs cantonnent encore la douane à une simple police des marchandises sans imaginer que, par ce moyen, la douane dispose d'un nombre d'informations très utiles à exploiter en matière sécuritaire et de possibilités d'actions insoupçonnées. C'est bien en contrôlant les bagages, en ouvrant des colis, en fouillant des véhicules ou des conteneurs que les agents des douanes sont en capacité d'identifier des éléments pouvant servir à des fins terroristes. Par ce moyen, ils peuvent directement arrêter des personnes menaçant d'effectuer des actes terroristes comme l'illustrent les arrestations récentes, identifier des marchandises (armes, explosifs...) pouvant servir à des fins terroristes ou à financer le terrorisme (trafics en tous genres y compris la contrefaçon) ou encore détecter des circuits de financement du terrorisme (MOD, blanchiment...). Et dans ces domaines, il faut redonner à l'aléa toute sa place : c'est bien la multiplication des contrôles aléatoires qui permet de faire face à des menaces mouvantes et difficiles à détecter par ciblage derrière un ordinateur.



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat qui pose les bonnes questions !

De façon à faire reconnaître le caractère prioritaire de notre administration, il s'agirait donc d'abord de renforcer son action de communication en continuant, certes, à mettre en valeur ce que la douane réalise au quotidien (saisies multiples et variées) mais surtout en mettant encore davantage l'accent sur les suites de ces contrôles (judiciaires, articles 40 du CPP... en faisant le lien entre la saisie initiale et le résultat final) ou sur ce qu'elle pourrait être en mesure de faire, compte tenu de la diversité de ses missions et de son arsenal juridique.

La douane se comporte parfois comme un paquebot dont on aurait du mal à faire varier la course : la direction générale croule sous les dossiers et tout nouveau sujet d'actualité est d'abord vécu comme une nouvelle charge de travail difficile à absorber dans un contexte de sous-effectif chronique.

Dans ce cadre, il serait très utile de disposer, au sein de la direction générale, d'un service transversal pro-actif qui, chaque fois qu'un sujet nouveau apparaît pour lequel la douane peut exercer ses compétences, puisse très rapidement identifier l'action à mener, l'opportunité de s'y engager pleinement comme cela le justifierait actuellement, et la politique à défendre. Ce service pourrait exercer une veille permettant de réagir à l'actualité en défendant la place de la douane dans tous les projets de réglementation, toutes les réunions en haut lieu où notre action doit être portée.

La douane dispose d'ores et déjà d'un réseau auprès d'élus, il faudrait le nourrir en faisant porter davantage de propositions législatives. Il serait aussi nécessaire de disposer d'un conseiller douanier auprès des ministres de l'économie et des finances de façon à s'assurer que les problématiques douanières sont bien portées en haut lieu.

Or, ces actions nécessiteraient in fine de reconnaître le caractère prioritaire de notre administration dans le contexte actuel et de disposer... d'effectifs supplémentaires. On ne peut pas parler de signal fort en la matière avec l'obtention de 70 agents « supplémentaires » alors qu'au moins 250 sont détruits chaque année.

La douane est toujours considérée comme un énième service de Bercy qui, comme les autres et parfois plus rapidement que les autres, doit participer à améliorer son efficacité tout en réduisant ses effectifs. Or si elle appartient bien à ce ministère, elle ne fait pas face aux mêmes enjeux : elle a des spécificités en matière de sécurité qui font qu'elle ne peut pas disposer des



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat qui pose les bonnes questions !

mêmes outils (véhicules, locaux) que les autres, qu'elle ne peut pas entrer de la même façon dans des marchés publics communs, qu'elle ne peut pas recruter les mêmes agents (ah ces concours communs !), qu'elle ne peut pas se contenter de services supports aussi sous-dimensionnés que ceux dont elle dispose et que, au final, elle ne peut pas subir la même pression à la baisse de ses effectifs !

Le P.S.D. n'est pas inéluctable, il faut savoir réagir dans un contexte où le renforcement de la douane est absolument nécessaire. **Après tout, le ministre de la défense a bien réussi à éviter le pire en matière de coupes franches au sein de l'armée dans un contexte sécuritaire qui le justifiait pleinement, pourquoi la douane n'y arriverait-elle pas ?**



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat qui pose les bonnes questions !

BULLETIN D'ADHESION AU SYNDICAT **CGC-Douanes**

Pour adhérer, renvoyez le présent bulletin, accompagné de votre chèque de cotisation libellé à l'ordre de **CGC-Douanes** à :

CGC-Douanes – Immeuble TURGOT – teledoc 909
86-92 allée de Bercy 75 012 PARIS

Fiche de renseignements à compléter :

Nom : Prénom :
Date et lieu de naissance : Fonctions :
Grade : Echelon :
Coordonnées professionnelles :
Service : Direction :
Adresse :
Tél. : Fax :
E-mail :
Coordonnées personnelles (si vous désirez y recevoir votre courrier syndical) :
Adresse :
Tél. : E-mail :

Le montant des cotisations est disponible sur le site internet de **CGC-Douanes**, rubrique infos pratiques.

Le montant de la cotisation englobe une protection juridique personnelle à caractère syndical et professionnel. Pour information, 66 % des cotisations sont déductibles de votre impôt sur le revenu.

contacts :
tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat qui pose les bonnes questions !